

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3082

23 octobre 2014

### SOMMAIRE

<b>Advance MultiFund S.A.</b> .....	<b>147899</b>	<b>PO Invest 1 S.A.</b> .....	<b>147890</b>
<b>Alfa - Hôtel S.à r.l.</b> .....	<b>147891</b>	<b>Po Invest 2 S.A.</b> .....	<b>147890</b>
<b>CEIF Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>147936</b>	<b>Sense Design</b> .....	<b>147893</b>
<b>CMG Brazil</b> .....	<b>147913</b>	<b>Setrapar S.A.</b> .....	<b>147892</b>
<b>CNS S.à r.l.</b> .....	<b>147890</b>	<b>SIPL Partner 7 S.à r.l.</b> .....	<b>147892</b>
<b>Ellmer &amp; Co. S.A.</b> .....	<b>147891</b>	<b>SI S.A.</b> .....	<b>147936</b>
<b>Fidely Street</b> .....	<b>147897</b>	<b>Toitures Käppeli Succ. Pilici A. Sàrl</b> .....	<b>147894</b>
<b>Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.</b> .....	<b>147898</b>	<b>Transnational Holdings S.A.</b> .....	<b>147894</b>
<b>Finabelia Europe S.A.</b> .....	<b>147890</b>	<b>Transnational Holdings S.A.</b> .....	<b>147894</b>
<b>Financière Galates S.A.</b> .....	<b>147898</b>	<b>Transporte Hammes</b> .....	<b>147895</b>
<b>Finconseil S.A.</b> .....	<b>147898</b>	<b>TRG GOF Holdings V S.à r.l.</b> .....	<b>147894</b>
<b>Fossil Holdings LLC Luxembourg SCS</b> ..	<b>147891</b>	<b>TRG SOF Holdings IV S.à r.l.</b> .....	<b>147895</b>
<b>Garage Schaack S.à r.l.</b> .....	<b>147892</b>	<b>Twin 2013 S.A.</b> .....	<b>147894</b>
<b>Global Hospital Managers S.à r.l.</b> .....	<b>147892</b>	<b>Urania Finance S.A.</b> .....	<b>147895</b>
<b>Gordon Gambio Holding S.à r.l.</b> .....	<b>147898</b>	<b>Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l.</b>	
<b>Grandfin International S.A.</b> .....	<b>147897</b>	.....	<b>147896</b>
<b>HITECO-Advanced Industrial Medical In-</b>		<b>Ventana S.à r.l.</b> .....	<b>147896</b>
<b>vestments Holding S.A.</b> .....	<b>147891</b>	<b>VIY Managers S.à r.l.</b> .....	<b>147897</b>
<b>Li Zhou S.à r.l.</b> .....	<b>147893</b>	<b>WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär</b>	
<b>Li Zhou S.à r.l.</b> .....	<b>147893</b>	.....	<b>147897</b>
<b>Marguerite Airport Greece S.à r.l.</b> .....	<b>147890</b>	<b>Waterways Islands Consulting Invest-</b>	
<b>Marguerite Autoroutes S.à r.l.</b> .....	<b>147891</b>	<b>ments</b> .....	<b>147896</b>
<b>Marguerite Road Ireland S.à r.l.</b> .....	<b>147936</b>	<b>Wine 1 s.à r.l.</b> .....	<b>147895</b>
<b>OCM Citrus Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>147925</b>	<b>WPH Dallion II S.à r.l.</b> .....	<b>147893</b>
<b>Pinatubo Spf S.A.</b> .....	<b>147923</b>		

**PO Invest 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 115.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145088/9.

(140165137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

---

**Marguerite Airport Greece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 179.077.

Il est porté à la connaissance des tiers que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Michael Dedieu, gérant de la société, est «1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014144961/14.

(140164645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

---

**Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 124.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145089/9.

(140165136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

---

**CNS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.644.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014145416/11.

(140165569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 118.718.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 septembre 2014.*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

*Pour la société*

FINABELIA EUROPE S.A.

Référence de publication: 2014145503/11.

(140165847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Ellmer & Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 21.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145468/10.

(140165800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Alfa - Hôtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 19.903.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145336/9.

(140165933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Marguerite Autoroutes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 165.719.

Il est porté à la connaissance des tiers que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Michael Dedieu, gérant de la société, est «1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014144962/14.

(140164660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

---

**Fossil Holdings LLC Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 102.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145487/10.

(140165779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**HITECO S.A., HITECO-Advanced Industrial Medical Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.  
R.C.S. Luxembourg B 135.184.

Le siège social de la société est dorénavant le suivant:

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145553/11.

(140165380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Global Hospital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014145534/10.

(140165690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Garage Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.542.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145528/10.

(140165517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Setrapar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 38.263.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145762/9.

(140165878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**SIPL Partner 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 187.650.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les prénoms et nom du gérant de catégorie A de la Société doivent se lire comme suit;

- Monsieur Jeffrey H. MILLER

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société avec effet au 11 septembre 2014*

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Andrew HUDSON, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à l'adresse suivante: 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

SIPL Partner 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014145781/25.

(140165411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Sense Design, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 179.809.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2014145761/13.

(140165953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Li Zhou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 10, rue Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 154.865.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour LI ZHOU SARL*  
Signature

Référence de publication: 2014145624/12.

(140165462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Li Zhou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 10, rue Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 154.865.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour LI ZHOU SARL*  
Signature

Référence de publication: 2014145623/12.

(140165461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 108.615.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 août 2014*

1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 29 août 2014.
2. Monsieur Sébastien BOMBENGER, administrateur de sociétés, né le 23 janvier 1983 à Colmar (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour WPH Dallion II S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014145862/17.

(140165803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Transnational Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 57.735.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 25 juillet 2014*

Ratification de la nomination de Monsieur Goffinet Pierre, en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra l'année 2016

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014145832/11.

(140165362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Transnational Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 57.735.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145833/9.

(140165363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Toitures Käppeli Succ. Pilici A. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9291 Diekirch, 7, Z.I. Walebroch.  
R.C.S. Luxembourg B 178.608.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TOITURES KÄPPELI SUCC. PILICI A. SARL*

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014145831/12.

(140165835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**TRG GOF Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.051.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.205.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

*Pour la société TRG GOF Holdings V S.à r.l.*

Référence de publication: 2014145835/12.

(140165920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Twin 2013 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 179.041.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145837/10.

(140165473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**TRG SOF Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.734.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

*Pour la société TRG SOF Holdings IV S.à r.l.*

Référence de publication: 2014145836/12.

(140165866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Transporte Hammes, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 106.866.

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 27. Juni 2014*

Es wurde u.a. beschlossen:

1) den Rücktritt folgender Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen:

- Frau Agnes HECKTERS, Hausfrau, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Poteauer Straße 18, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Nikolaus WANSART, Rentner, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Zur Kaiserbaracke 22, Verwaltungsratsmitglied

2) folgende Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung des Jahres 2015 zu ernennen, und zwar:

- Herr Jonas WANSART, Arbeiter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Zur Kaiserbaracke 22 A, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr William WANSART, Arbeiter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Poteauer Straße 17 A, Verwaltungsratsmitglied.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 18. September 2014.

*Für TRANSPORTE HAMMES, Aktiengesellschaft  
FIDUNORD S.à r.l.*

Référence de publication: 2014145834/19.

(140165664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Urania Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2014145839/13.

(140165758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Wine 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 156.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145860/10.

(140165397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.284.531,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.314.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 4 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014145843/15.

(140165620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Ventana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6961 Senningen, 26, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 166.071.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145845/9.

(140165928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Waterways Islands Consulting Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.361.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2014, qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. Monsieur Philippe JANSSENS, avec adresse professionnelle au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la Société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra en 2015.

2. Monsieur Mel LE ROUX, avec adresse professionnelle au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur de la Société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2015.

3. Le mandat des administrateurs de la société, Madame SCHMIDT Tania, Monsieur LE ROUX Marcel, Madame LOPEZ DE LETONA Anita, Monsieur LE ROUX Manuel et Luxembourg Marine Services S.A., tous avec adresse professionnelle au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, ainsi que le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur LE ROUX Marcel avec adresse professionnelle au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, ont été reconduits jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2015.

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir la société A3T S.A., avec siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, RCS Luxembourg B158.687 a été reconduit pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

4. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame SCHMIDT Tania, Monsieur LE ROUX Marcel, Madame LOPEZ DE LETONA Anita, Monsieur LE ROUX Manuel et Luxembourg Marine Services S.A, ainsi que l'administrateur-délégué, Monsieur LE ROUX Marcel est dorénavant au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014145857/30.

(140165870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---



**VIY Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 172.598.

—  
EXTRAIT

Monsieur Yair Ziv, né le 26 octobre 1956 à Haifa (Israël) réside désormais au 16<sup>th</sup> Floor Marble Arch Tower, 55 Bryanston Street, W1H7AA Londres, Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014145854/13.

(140165703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 24.326.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014145859/12.

(140165460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Fidely Street, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 164.923.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145500/9.

(140165684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Grandfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.366.

—  
*Extrait de résolutions*

IL RESULTE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE A LUXEMBOURG EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2014 QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A PRIS, A L'UNANIMITE DES VOIX, LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

*Première résolution:*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Thomas REICHER de sa fonction d'administrateur avec effet au 17 septembre 2014, décide d'accepter cette démission.

*Deuxième résolution:*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 17 septembre 2014, Monsieur Patrick Haller résidant professionnellement au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014145540/20.

(140166011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Finconseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 44.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

*Pour compte de Finconseil S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014145505/12.

(140165639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Financière Galates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.928.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145504/9.

(140165360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 70.910.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145501/9.

(140165880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Gordon Gambro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 888.993,35.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 170.244.

Le siège social de l'actionnaire Gordon Holding Guernsey I Limited, a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Le siège social de l'actionnaire Gordon Holding Guernsey II Limited, a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Le siège social de l'actionnaire Gordon Holding Guernsey III Limited, a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Le siège social de l'actionnaire Gordon Holding Guernsey V Limited, a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014145525/24.

(140165962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**Advance MultiFund S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 189.183.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of September,  
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Advance MultiFund S.A.”, a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 189183, incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on July 23, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since today.

The extraordinary general meeting was opened and was presided by Mr Judicael Mounguenguy, residing professionally in Luxembourg who appointed as secretary Mr Emanuele Vecchio, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Emanuele Vecchio, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on the attendance list, signed by the members of the bureau and the undersigned notary. This list, together with the proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company, is represented at the extraordinary general meeting. All the shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

1. To amend the corporate object of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law of risks associated to any type of assets To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties and finance such activity by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables, securities and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate object, borrow in any form and enter into any type of loan agreement.

It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and in accordance with the provisions of the relevant issue documentation of the securities, assign, sell or arrange for the assignment or the sale of the underlying assets and risks which guarantee the rights of the relevant investors.

In general, the Company may take, to the largest extent permitted under the Securitisation Law, any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2. Insertion in the articles of association of the possibility to have shares issued under dematerialised form subject to the law of April 6, 2013 on dematerialised securities.

3. To amend and fully restate the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting after deliberation have unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting RESOLVES to amend the corporate object of the Company and accordingly RESOLVES to amend article 3 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law of risks associated to any type of assets

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties and finance such activity by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables, securities and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate object, borrow in any form and enter into any type of loan agreement.

It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and in accordance with the provisions of the relevant issue documentation of the securities, assign, sell or arrange for the assignment or the sale of the underlying assets and risks which guarantee the rights of the relevant investors.

In general, the Company may take, to the largest extent permitted under the Securitisation Law, any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

*Second resolution*

The extraordinary general meeting RESOLVES to insert in the articles of association, articles concerning the possibility to have shares issued under dematerialised form (subject to the law of April 6, 2013 on dematerialised securities).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting RESOLVES to fully restate the articles of incorporation of the Company.  
As a consequence the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

**“Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

There is hereby established a “société anonyme” (the “Company”) which will be governed by the laws in effect and especially by those of March 22, 2004 on securitisation, as amended, (the “Securitisation Law”) and of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 1. Denomination.** The denomination of the Company is “Advance MultiFund S.A.”.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders’ meeting.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3. Object.** The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law of risks associated to any type of assets

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties and finance such activity by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables, securities and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate object, borrow in any form and enter into any type of loan agreement.

It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and in accordance with the provisions of the relevant issue documentation of the securities, assign, sell or arrange for the assignment or the sale of the underlying assets and risks which guarantee the rights of the relevant investors.

In general, the Company may take, to the largest extent permitted under the Securitisation Law, any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 5. Corporate capital.** The Company has an issued capital of € 50,001.- (fifty thousand one euro), divided into 50.001 (fifty thousand one) A Shares having a par value of € 1.- (one euro) each plus an issue premium amounting to € 0.20 (zero euro and twenty euro cents) per share.

The Company is authorized to issue B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares having a par value of € 1.- (one euro) each in accordance with article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If several categories of shares are issued, the issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing at least a minimum of 50.1% issued share capital and B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%.

The Company shall have an authorised share capital of € 100,000.- (one hundred thousand euro), including current subscribed share capital, made up of 100,000 (one hundred thousand) Shares with a par value of € 1.- (one euro) each, divided into:

- 50,001 (fifty thousand one) A Shares issued at a par value of € 1.- (one euro) each plus an issue premium amounting to € 0.20 (zero euro and twenty euro cents) per share;

- 49,999 (forty-nine thousand nine hundred ninety nine) B, C, D, E, F or any new further category Redeemable Shares issued at a par value of € 1.- (one euro) each (the “B, C, D, E, F and new further category Shares”) plus an issue premium amounting to € 1,249.- (one thousand two hundred forty-nine euro) per share.

The Board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on July 23, 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital, by issue of B, C, D, E, F and new further category Shares having the same rights and obligations as previously issued shares of the same class.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with the above established issue premium, to be paid-up in cash or by contribution in kind, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is authorised to determine the conditions attached to any subscription of Shares to be issued from time to time. Within this context, it may modify or suspend the preferential subscription right. It may foresee a subscription by new shareholders if necessary with conditions of subscribing to a minimum number of shares or a minimum subscription amount.

Upon incorporation and each time the issued share capital of the Company is increased, an amount may be appropriated from the issue premium and paid into the legal reserve.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares and new category Shares, with the established issue premiums so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

Each class of Shares shall correspond to a distinct compartment of the Company to be created by the Board of Directors pursuant to the powers granted to it under Article 12.

The assets in each compartment are only available to make payments in connection with such compartment. The dividends payable with respect to each compartment will be limited to the amount of distributable profits generated by the assets of such compartment.

The B Shares shall be issued by the Company acting through a compartment set up for the purpose of investing in securities and other financial instruments issued by entities active in the litigation funding business. The return on, and the value of, the B Shares will depend entirely on the performance of these financial instruments.

The Board of Directors may delegate any director, manager, proxy holder or any other duly authorised person to collect the subscriptions and to receive payment of the price of the shares representing all or part of this increase in capital.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to officially acknowledge this increase in capital and to amend this Article. The Board of Directors is authorised to take or to authorise the steps required for the implementation and publication of such amendments in accordance with the law.

**Art. 6. Variations of the corporate capital.** The issued and authorised corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with applicable legal requirements and under the conditions of the present articles of association.



**Art. 7. Form of shares.** The shares of the Company shall be issued in either a registered or a dematerialised form under to the law of April 6, 2013 on dematerialised securities. Only the Board of Directors may decide on whether they take the form of dematerialised shares or not and must take the necessary prior measures to register the totality of the issue of dematerialised shares of the same type with a single clearing entity or a single central account holder and to publish in a national newspaper and on its internal site the denomination and address of the chosen clearing entity / central account holder.

The A Shares may be issued only in registered form and shall be subject to the legal framework governing this form of shares. No conversion to dematerialised shares may be requested.

It shall not be possible to convert shares issued in a dematerialised form to registered shares.

For the purpose of identifying the shareholders of shares issued in a dematerialised form pursuant to the law of April 6, 2013 only, the Company may, as is provided for by said law, at its own expense, request from the clearing entity, the name or denomination, nationality, year of birth or year of incorporation and the address of the holders of the shares in its books, immediately or at term entitling them to voting rights in its own general meetings, as well as the number of shares held by each of them and, if applicable, the restrictions that may apply to the shares. The CE shall provide to the Company the identification data in its possession on the holders of securities accounts in its books and the number of shares held by each of them.

The same information on the holders of dematerialised shares on their own account can be gathered by the Company through the account holders or other persons, Luxembourg or foreign, which directly or indirectly keep a securities account with the clearing entity to which the relevant shares are credited.

The Company shall recognise only one owner per share. If the ownership of one or several shares is undivided or disputed, the persons invoking a right to the share(s) must designate a single representative to represent the share(s) in respect of the Company. The omission of such a designation shall result in the suspension of the exercise of all the rights attached to the share(s).

**Art. 8. Voting rights.** All Shares will vote as one class except on any proposed amendment to the Articles affecting the respective rights of the classes.

In case of decisions reserved exclusively related to the shareholders of a particular compartment, including decisions relating to the liquidation of the compartment or the total redemption of its shares, the Board of Directors will call a special compartment meeting in which voting rights will be reserved to those compartment shareholders only.

**Art. 9. Redemption of shares.** Shares are redeemable at the option of their holder at any time after 5 (five) years from their date of subscription. A holder may not opt to have his shares redeemed unless he has received the agreement of all other shareholders of the same class.

The Company shall, upon prior written notice by the holder of Shares (the "Redemption Notice"), redeem all or part of the Shares of that shareholder, as indicated in the Redemption Notice, for the amount equal to the accrued but undistributed profits of the Company in the compartment financed by the relevant Share(s) from the date the relevant Share(s) was/were issued to the date on which the Share(s) is/are redeemed. The Redemption Notice shall be sent to the registered office of the Company to the attention of the chairman of the Board of Directors. The Board of Directors must calculate the redemption price on the basis of net equity resulting from the interim accounts of the relevant compartment as of the date of the Redemption Notice.

All Shares, which have not been redeemed according to the previous paragraph, shall be compulsorily redeemed thirty (30) years after their subscription at a redemption price as determined under the previous paragraph.

The Board of Directors of the Company shall decide whether the redeemed Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the Board of Directors shall take the necessary steps to amend the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease inherent to the cancellation of the shares. To perfect the cancellation of the redeemed Shares, each shareholder shall grant power to the Board of Directors to take the necessary steps to ensure the validity of the cancellation of the redeemed Shares and shall undertake to provide his consent and to issue the necessary documents (including powers of attorney) as requested in view of any extraordinary general meeting or other deed and to ratify any transaction to ensure due perfection of this reduction in capital. Otherwise, the redeemed Shares shall remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of liquidation proceeds. Redemption of Shares other than in the context of a capital reduction will be made in accordance with, and subject to, article 49-8 of the law of August 10, 1915 as amended.

### Title III. - Management

**Art. 10. Directors.** The Company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a Director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company;
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director;

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally;
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

The Board of Directors will elect among its members a Chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Directors shall validly resolve on any matter if the qualified majority of its members is present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of directors present or represented at such meeting, except decisions about asset disposals for which the unanimous favorable vote of all the directors is needed. The Chairman of the board shall not have a casting vote.

Directors may take part in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communication technologies by means of which all persons taking part in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 11. Powers - Compartments.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

The Board of Directors may create one or several separate compartments.

Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the Company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 12. Signature.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two members of the Board of Directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 13 of the present articles of association.

**Art. 13. Daily management.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of activities of the Company to one or more Directors, who will be called Managing Director(s).

The Board of Directors may also commit the management of a special compartment to one or more proxy-holders selected from its own members or not, whether shareholders or not, giving them special powers for determined matters related to it.

**Art. 14. Litigation.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 15. Indemnification of the directors.** In so far as the law allows, every present or former Director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a Director.



#### Title IV. - Supervision

**Art. 16. Independent auditors.** The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### Title V. - General meetings

**Art. 17. General meeting of the shareholders.** All decisions exceeding the powers of the Board of Directors shall be taken by the General Meeting of Shareholders, which shall be called by the same Board of Directors.

Each compartment shareholders meeting will be competent for the decision related to the specific class of share compartment.

General meetings will be held in Luxembourg at the place and date specified in the convening notices.

The all compartment annual general shareholders meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the 30<sup>th</sup> May at 10.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### Title VI. - Financial year - Profits - Reserves

**Art. 18. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 19. Financial statements and distributions.** Each year on the last day of December each compartment will be invited to present a specific inventory of the assets and the liabilities together with a balance sheet and a profit and loss account, summarising the development and the results of the related activities.

Statutory accounts will be drawn up, jointly with all specific aforesaid reports, which will cover the Company as a whole.

The revenues of the Company as a whole, being the combined revenues of all compartments, less general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit of the Company. Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls to less than ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Following this deduction the balance of the revenue may be distributed, at the discretion of the shareholders of each particular class, each class acting on an individually, on a compartment-by-compartment basis. The holders of a given class of Shares will be entitled, and limited, to all of the distributable profits of the compartment financed by such class of Shares. These profits will not be available to distribution to holders of other classes of Shares.

Distributable profits will be distributed in the form of dividends pursuant to a simple majority decision by the holders of the relevant class of Shares at the annual shareholders' meeting. They will have to be distributed at the latest three years after they were generated. Undistributed profits of the year will be put into a reserve account allocated to the compartment to which the profits relate. Funds credited to compartment-specific reserve accounts may be only distributed to the holders of the class of Shares related to the relevant compartment, following a simple majority decision of the holders of the relevant class of Shares taken at a shareholders' meeting.

#### Title VII. - Liquidation - Dissolution

**Art. 20. Liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the general meeting of shareholders of the Company.

In case of dissolution of a single compartment the liquidator(s) will be designated by a meeting of the holders of the class of Shares related to such compartment.

Following the liquidation of a single compartment, the balance of the liquidation proceeds may be distributed, at the discretion of the shareholders of each particular class, each class acting on a compartment-by-compartment basis, it being understood that the liquidation proceeds of any particular compartment shall only be available for distribution to the shareholders of that particular compartment.

**Art. 21. Powers of the liquidator(s).** The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities (including, without limitation, the power to divide among the shareholders in specie or in kind the whole or any part of the assets of the Company) by:

- the general meeting, in case of dissolution of the Company;
- the compartment meeting and the Board of Directors, in case of total redemption of a single compartment.

#### Title VIII. - Various

**Art. 22. Applicable laws.** The parties refer to the law of March 22, 2004 on securitisation for all matters not provided for in the present articles of association. For matters not dealt with by the law of March 22, 2004, the parties additionally refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended."

There being no further item on the agenda, the extraordinary general meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau of the extraordinary general meeting signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deux septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Advance MultiFund S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189183, constituée par acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Judicael Mounguenguy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emanuele Vecchio, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emanuele Vecchio, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été suffisamment informés sur la teneur de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent à la faculté d'être convoqués dans les formes requise. Ainsi, l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modifier l'objet social de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la titrisation, au sens de la Loi sur la Titrisation des risques liés à tout type d'actifs.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et qui finance cette activité en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt.

Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et conformément aux dispositions des documents d'émission concernant les titres, céder, vendre ou faire céder ou faire vendre les actifs sous-jacents et les risques qui garantissent les droits des investisseurs concernés.

D'une façon générale, la Société peut prendre, conformément à la Loi sur la Titrisation, toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle considère utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.»

2. Insertion dans les statuts de la Société de la possibilité d'avoir des actions émises dans les formes dématérialisées en rapport avec la loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés.

3. Modifier et procéder à une refonte totale des statuts de la Société.

4. Divers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier l'objet social de la Société et en conséquence DECIDE de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la titrisation, au sens de la Loi sur la Titrisation des risques liés à tout type d'actifs.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et qui finance cette activité en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt.

Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et conformément aux dispositions des documents d'émission concernant les titres, céder, vendre ou faire céder ou faire vendre les actifs sous-jacents et les risques qui garantissent les droits des investisseurs concernés.

D'une façon générale, la Société peut prendre, conformément à la Loi sur la Titrisation, toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle considère utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer dans les statuts de la Société, des articles relatifs à la possibilité d'avoir des actions émises dans les formes dématérialisées (en rapport avec la loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier les statuts de la société et de procéder à une refonte totale. Les statuts de la Société auront dorénavant ainsi la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège - Objet - Durée**

Il est créé une «société anonyme» (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, (la «Loi sur la Titrisation») et celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** La dénomination de la Société est "Advance MultiFund S.A.".

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Si des événements extraordinaires politiques ou économiques se produisent ou sont imminents, ce qui pourrait interférer avec l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre ce bureau et à l'étranger, le siège social pourra être déclaré avoir été transféré à l'étranger, à titre provisoire, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette décision, cependant, n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui est le mieux placé à cet effet dans de telles circonstances.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la titrisation, au sens de la Loi sur la Titrisation des risques liés à tout type d'actifs.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et qui finance cette activité en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt.

Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et conformément aux dispositions des documents d'émission concernant les titres, céder, vendre ou faire céder ou faire vendre les actifs sous-jacents et les risques qui garantissent les droits des investisseurs concernés.

D'une façon générale, la Société peut prendre, conformément à la Loi sur la Titrisation, toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle considère utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital - Actions**

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital émis de € 50.001, - (cinquante mille et un euros), divisé en 50.001 (cinquante mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission s'élevant à € 0,20 (zéro euro et vingt centimes d'euro) par action.

La Société est autorisée à émettre Actions rachetables B, C, D, E, F (et catégories subséquentes) ayant une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune en accord avec l'Article 49-8 de la loi du 10 Aout 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

En cas d'émission de plusieurs catégories d'actions, le capital émis de la Société devra comprendre à tout moment les Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital social émis et B, C, D, E, F (et autres catégories) actions rachetables, en totalité représentant le maximum restant de 49,9 %.

La Société aura un capital autorisé, le capital social souscrit inclus, de € 100.000 (cent mille euros), composée de 100.000, - (cent mille) Actions ayant une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune, divisées en:

- 50.001 (cinquante mille et une) Actions A émises à une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission s'élevant à € 0,20 - (zéro euro et vingt centimes d'euro) par action;

- 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions B, C, D, E, F et toute autre nouvelle catégorie supplémentaire d'actions rachetables émise à une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune (les "B, C, D, E, F et de nouvelles catégorie d'actions autres"), majorées d'une prime d'émission s'élevant à € 1.249, - (mille deux cent quarante-neuf euros) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé, lors de la date de constitution et pendant une période terminant le 23 Juillet 2019, à augmenter dans une ou plusieurs fois le capital émis, dans le cadre du capital autorisé, par l'émission d'Actions B, C, D, E, F et toutes autres nouvelle catégories additionnelles, ayant les mêmes droits et obligations des actions de la même catégorie émis en précédence.

Ladite augmentation de capital pourra être souscrit et émis sous formes d'actions avec la prime d'émission établie ci-dessus, payable en espèce ou par contribution outre que en espèce ou par compensation avec profits reportés, réserves disponibles ou prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions à émettre de temps à autre. Dans ce cadre, il peut supprimer ou modifier le droit préférentiel de souscription.

Il peut prévoir une souscription par de nouveaux actionnaires le cas échéant avec des conditions de souscription à un nombre d'actions minimal ou à un montant de souscription minimal.

Lors de la constitution et à chaque fois que le capital social émis de la Société est augmenté, un montant peut être prélevé sur la prime d'émission et peut être versé à la réserve légale.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions A, Actions B, Actions C, Actions D, Actions E, Actions F et des Actions d'une nouvelle catégorie, avec les primes d'émission établies de manière à porter le capital total de la Société jusqu'au montant total du capital social autorisé, en tout ou en partie, de temps à autre, comme il l'entend et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée de temps à autre par décision des actionnaires en assemblée générale sous les conditions prévues en cas de modification de ces statuts.

Chaque catégorie d'actions correspond à un compartiment distinct de la Société à créer par le conseil d'administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 12.

Les actifs dans chaque compartiment sont uniquement destinés à réaliser les paiements relatifs au compartiment en cause. Le dividende à payer relatif à chaque compartiment sera limité au montant des profits distribuables générés par les actifs du compartiment en cause.

Les Actions B sont émises par la Société agissant à travers un compartiment mis en place pour investir dans les titres et autres instruments financiers émis par des entités actives dans le secteur du financement de litiges. Le rendement et la valeur de Actions B dépendront exclusivement de la performance des ces instruments financiers.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Lorsque le conseil d'administration effectuera une augmentation totale ou partielle de capital conformément aux dispositions visées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour faire constater authentiquement cette augmentation du capital et faire adapter le présent article. Le conseil d'administration est autorisé à prendre ou à autoriser les démarches nécessaires à l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la loi.

**Art. 6. Variations du Capital Social.** Le capital émis et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits en conformité avec les lois en vigueur et aux conditions établis par les présents statuts.

**Art. 7. Forme des Actions.** Les actions de la Société sont émises soit sous forme nominatives soit sous forme dématérialisée conformément à la loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés. Seul le Conseil d'Administration peut décider de la forme dématérialisée ou non et doit prendre les mesures nécessaires préalables pour l'enregistrement de la totalité de l'émission des titres dématérialisée de même genre auprès d'un seul organisme de liquidation ou d'un seul teneur de compte central et de publier dans un journal national et sur son site internet la dénomination et l'adresse de l'organisme de liquidation/teneur de comptes central choisi.

Les Actions A ne peuvent avoir que la forme nominative et sont soumises au régime légal de cette forme d'actions. Aucune conversion ne peut être demandée en actions dématérialisées.

Aucune conversion en actions nominatives des actions émises sous forme dématérialisée n'est possible.

En vue de l'identification des actionnaires des actions émises sous forme dématérialisée conformément à la loi du 6 avril 2013, seule la Société, tel que prévu par ladite loi, peut demander, à ses frais, à l'OL, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres dans ses livres conférant immédiatement ou pouvant conférer à terme le droit de vote dans ses propres assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. L'OL fournit à la Société les données d'identification en sa possession sur les titulaires de comptes-titres en ses livres et le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

Les mêmes renseignements sur le détenteur de titres dématérialisés pour compte propre peuvent être recueillis par la Société à travers les teneurs de comptes ou des autres personnes, luxembourgeoises ou étrangères, qui maintiennent directement ou indirectement auprès de l'OL un compte-titres au crédit duquel figurent les titres en cause.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s).

**Art. 8. Droits de Vote.** Toutes les Actions voteront comme faisant partie d'une seule catégorie, sauf sur toutes propositions de modification des statuts affectant les droits respectifs des catégories d'actions.

En cas de décisions réservées exclusivement aux actionnaires d'un compartiment particulier, y compris les décisions relatives à la liquidation du compartiment ou le rachat total de ses actions, le conseil d'administration convoquera une réunion spéciale de compartiment (compartiment meeting) dans lequel les droits de vote seront réservés seulement aux les actionnaires du compartiment.

**Art. 9. Rachat d'Actions.** Toutes les Actions sont rachetables au gré de leur porteur, à tout moment et ce après 5 (cinq) ans à compter de leur date de souscription. Un porteur peut ne pas opter pour le rachat de ses actions à moins qu'il n'ait reçu l'accord de tous les autres actionnaires de la même classe.

La Société, moyennant un préavis écrit par le porteur des Actions (les «avis de rachat»), pourra racheter la totalité ou une partie des actions de cet actionnaire, comme indiqué dans l'avis de rachat, pour un montant égal aux profits accumulés mais non distribués de la Société dans le compartiment concernés de(s) l'action (s) et ce à partir de la date d'émission de (des) l'action (s) concernées (s) jusqu'à la (leur) date de rachat. L'avis de rachat sera envoyé au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit calculer le prix de rachat sur la base des fonds propres résultant des comptes intermédiaires du compartiment concerné à la date de l'avis de rachat.



Toutes les Actions, qui n'ont pas été rachetées selon le paragraphe précédent, doivent être obligatoirement rachetées trente (30) ans après leur souscription à un prix de rachat tel que déterminé en vertu de l'alinéa précédent, à part les Actions A.

Le conseil d'administration de la Société décidera si les Actions rachetées seront annulées ou non. En cas d'annulation, le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour modifier les statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital inhérente à l'annulation des actions. Pour parfaire l'annulation des actions rachetées: Chaque actionnaire donne d'ores et déjà pouvoir au conseil d'administration de faire le nécessaire afin d'assurer la validité de l'annulation des actions rachetées et s'engage à donner son consentement et à émettre des documents nécessaires (y compris les procurations) en vue de toute assemblée générale extraordinaire et autre acte et de ratifier toute opération en vue de parfaire cette réduction de capital. Dans le cas contraire, les Actions rachetées continueront à exister au sein du portefeuille de la Société, elles n'auront plus de droit de vote, ni de droit de participer aux distributions de dividendes ou de boni de liquidation. Le Rachat d'Actions, autre que celui prévu dans le cadre d'une réduction de capital, sera réalisé conformément, et sous réserve de l'article 49-8 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée.

### Titre III - Gestion

**Art. 10. Administrateurs.** La Société est gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, qui sont nommés pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut, à tout moment les révoquer.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant:

- S'il démissionne de son poste avec préavis à la Société;
- S'il cesse en vertu d'une disposition de la loi ou s'il se voit interdire par la loi d'être un administrateur;
- S'il est déclaré en faillite ou a fait un arrangement avec ses créanciers en général;
- S'il est démis de ses fonctions par une résolution des actionnaires.

Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le conseil d'administration ne délibère valablement sur toute question, que si la majorité qualifiée de ses membres est présente ou est représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée, en exception des décisions concernant la cession d'actifs pour lesquelles l'unanimité des voix de tous les administrateurs est requise. La voix du président du conseil d'administration n'est pas prépondérante.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires de façon à ce que toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et se parler les uns aux autres, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, à condition que toutes les décisions approuvées par les administrateurs lors d'une telle réunion seront consignées par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valides et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou moyen de communication similaire.

**Art. 11. Pouvoirs- Compartiments.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec les objets sociaux de la Société.

Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments séparés.

Chaque compartiment comprend, sauf disposition contraire prévue par la décision du Conseil d'Administration créant le compartiment en cause, un ensemble d'actifs et de passifs distinct correspondant au financement en question. La décision du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs compartiments dans la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes y relatives, est effective vis-vis des tiers, à la date desdites décisions.

Pour les investisseurs, chaque compartiment de la Société est traité comme une entité distincte. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société qui (i) sont rattachés à un compartiment ou (ii) sont apparus lors de la création, l'opération ou la liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui sont exclusivement destinés à satisfaire ces créanciers et investisseurs. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un compartiment spécifique de la Société n'ont aucun droit sur les actifs d'un quelconque compartiment.

Sauf disposition contraire prévue par une décision du Conseil d'Administration de la Société créant le compartiment en question, aucune décision du Conseil d'Administration de la Société ne peut modifier la décision créant ce compartiment en question ou affecter directement les droits des créanciers et investisseurs dont les droits sont rattachés à ce compartiment, sans l'accord préalable de ces mêmes créanciers et investisseurs dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision du Conseil d'Administration prise en violation de cette disposition est nulle.

Sans préjudice de ce qui est prévu au précédent paragraphe, chaque compartiment de la Société peut être séparément liquidé sans que cette liquidation ne résulte de la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les frais, les coûts, les dépenses et autres dettes engagées au nom de la Société, en tant que telle, sont des obligations générales de la Société et ne sont payables sur aucun actif d'aucun compartiment. Si les frais, les coûts, les dépenses et autres dettes mentionnés ci-dessus, ne peuvent être autrement payés, ils seront répartis au pro rata entre les compartiments de la Société sur décision du Conseil d'Administration.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut payer des dividendes intérimaires en conformité avec les exigences légales en vigueur.

**Art. 12. Signature.** La Société sera engagée, en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration, à moins que des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 13. Gestion Journalière.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des activités de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés Administrateurs Délégué(s).

Le conseil d'administration peut aussi confier la gestion d'un compartiment spécial à un ou plusieurs mandataires. Ces mandataires pourront être choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non, en leur donnant des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées qui lui sont liés.

**Art. 14. Contentieux.** Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

**Art. 15. Indemnisation des Administrateurs.** Dans la mesure où la loi le permet, chaque administrateur actuel ou ancien de la Société sera indemnisé sur les actifs de la Société contre toute perte ou responsabilité encourue par lui en raison d'être ou d'avoir été un administrateur.

#### Titre IV - Surveillance

**Art. 16. Auditeurs Indépendants.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne doit pas excéder six ans.

#### Titre V. - Assemblées générales

**Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires.** Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration doivent être prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui sera convoquée par le conseil d'administration.

Chaque réunion du compartiment des actionnaires concernés sera compétente pour toute décision relative à la catégorie d'actions spécifique du compartiment.

Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg à l'endroit et la date spécifiés dans les convocations.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de tous les compartiments se tiendra à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 mai à 10h00 chaque année. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### Titre VI. - Exercice social - bénéfices - Réserves

**Art. 18. Exercice.** L'exercice comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Les Etats Financiers et les Distributions.** Chaque année, le dernier jour de décembre, chaque compartiment sera invité à présenter un inventaire spécifique des actifs et les passifs avec un bilan et un compte de profits et pertes, résumant le développement et les résultats des activités y relatives.

Les comptes annuels établis, conjointement avec tous les rapports spécifiques susmentionnés, sont relatifs à la Société dans son ensemble.

Les revenus globaux de la Société, étant les revenus combinés de tous les compartiments, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le profit net de la Société. Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net sera affecté à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais il doit être repris jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à un moment, pour une raison quelconque, la réserve est tombée à moins de dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Suite à cette déduction, le solde des revenus peut être distribué, à la discrétion des actionnaires de chaque catégorie d'actions particulière, chaque catégorie d'actions agissant individuellement, compartiment par compartiment. Les titulaires d'une classe d'Actions déterminée auront uniquement droit à tous les profits distribuables du compartiment financé par cette classe d'Actions. Ces profits ne seront pas distribués aux titulaires des autres classes d'Actions.



Les profits distribuables seront distribués sous la forme de dividendes en vertu d'une décision prise à la majorité simple des titulaires des classes d'Actions concernées lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Ils devront être distribués au plus tard 3 ans après avoir été générés. Les profits de l'année non distribués seront mis dans un compte de réserve alloué au compartiment auquel les profits se rapportent. Les fonds crédités à des comptes de réserve d'un compartiment spécifique peuvent uniquement être distribués aux titulaires des classes d'Actions du compartiment concerné, suite à une décision prise à la majorité simple des titulaires des classes d'Actions concernées lors d'une assemblée des actionnaires.

### **Titre VII - Liquidation - Dissolution**

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de dissolution d'un seul compartiment, le (s) liquidateur (s) sera (ont) nommé (s) par l'assemblée des titulaires des classes d'Actions du compartiment en cause.

Suite à la liquidation d'un seul compartiment, le solde du produit de liquidation peut être distribué, à la discrétion des actionnaires de chaque catégorie d'actions particulière, chaque catégorie d'actions agissant individuellement, base compartiment par compartiment. Il est entendu que les produits de liquidation d'un compartiment particulier ne seront distribués qu'aux actionnaires de ce compartiment particulier.

**Art. 21. Pouvoirs du (des) liquidateur(s).** Le (s) liquidateur (s) est (sont) investi (s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes (y compris, sans limitation, le pouvoir de répartir entre les actionnaires, en numéraire ou en nature, tout ou partie des actifs de la Société) par:

- l'assemblée générale des actionnaires, en cas de dissolution de la Société;
- l'assemblée générale des actionnaires du compartiment et le conseil d'administration, en cas de rachat total d'un seul compartiment.

### **Titre VIII - Divers**

**Art. 22. Les lois applicables.** Les parties se réfèrent à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation pour toutes les questions non prévues dans les présents statuts. Pour les questions non abordées par la loi du 22 mars 2004, les parties se référeront, en outre à la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.800.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. MOUNGUENGUY, E. VECCHIO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 septembre 2014. Relation: RED/2014/1956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. ELS.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014141270/830.

(140160401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

### **CMG Brazil, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.833.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December.

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

a meeting ("Meeting") of the sole shareholder of the Company, established in Road Town, Tortola, British Virgin Islands under the denomination of "CMG Brazil Ltd.", and having its registered office at Marcy Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated under the laws of British Virgin Islands on 16

December, 2009 registered under number 1560939, which company changed its name from Ingold Brazil Ltd. to CMG Brazil Ltd. on 31 December, 2009.

The Meeting begins at 8.00 p.m. with, Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address at 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Meeting elects as scrutineer Ms Karola Böhm, private employee, with professional address in 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Chairman then states that:

I. It appears that the sole shareholder of the Company representing the total capital is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Acknowledgement and confirmation of resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 11 December 2013;

2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the Company and to continue its corporate existence;

3.- Approval of the opening balance sheet and valuation report of the Company, henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company, previously of British Virgin Islands nationality, remaining without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality;

4. - Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "CMG Brazil" and under the form of a "société à responsabilité limitée", ("S.à r.l.") as provided for under the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, and qualified as family wealth management company, a "société de gestion patrimoine familial" (an "SPF") in the sense of the dispositions of the Luxembourg law of 11<sup>th</sup> May, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (the "SPF Law").

5.- Confirmation of the establishment of the registered office of the Company at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel;

6.- Confirmation of the appointment of the managers of the Company for an unlimited duration; and

7.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The Meeting acknowledges the resolutions adopted unanimously by the board of directors of the Company on 11 December 2013, which resolutions were signed by all the directors of the Company, by which resolutions the directors, among others, decided to transfer the registered office of the Company from Marcy Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and by virtue of which resolutions it was resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of the British Virgin Islands, as well as the companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company.

The Meeting therefore formally confirms such former resolutions, thereby resolving to decide on the other items on the agenda of this meeting in accordance with such prior resolutions.

#### *Second resolution*

The Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company and to continue its corporate existence.

#### *Third resolution*

The Meeting approves the opening balance sheet and a valuation report of the Company, henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of British Virgin Islands Company's financial statements as of 11 December 2013 and states that all the assets and all the liabilities of the Company, previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

### Valuation

The value of the total net assets is stated in a report drawn up by the Directors of the Company, dated 11 December 2013.

The conclusion of the report reads as follows:

“Nothing has come to our attention that would lead us not to believe that, upon continuation, the total value of the net assets of the Company of USD 20,439,844.52 does not at least correspond to the number and value of the shares in issue representing the capital of the Continuing Company”.

Said financial statements and valuation report, after signature *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

### Fourth resolution

The Meeting resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), ("S.à r.l.") as provided for under the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "CMG Brazil" and to adopt new Articles of Association of the Company, in which the Company is qualified as family wealth management company, a "société de gestion patrimoine familial" (an "SPF") in the sense of the dispositions of the Luxembourg law of 11<sup>th</sup> May, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (the "SPF Law"). After total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, the Articles of Association of the Company will henceforth have the following wording:

#### **"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CMG Brazil" S.à r.l., SPF (hereafter the Company), qualified as family wealth management company in the sense of the dispositions of the law of 11 May, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (SPF) (hereafter the SPF Law), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.** The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPFLaw concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF-Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is authorised to hold a participating interest in other companies unless it involves itself in the management of such companies.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand, nine hundred and ninety-three US dollars (US\$ 19,993.00) represented by five thousand (5,000) shares in registered form without par value all subscribed and fully paid-up.

5.2 The shares are held by investors, which are more precisely defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of the SPF-Law shall be:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private wealth or
- b) a wealth management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

### 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

### 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.4 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.6 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

All matters, which are not governed by these Articles, are governed by the dispositions of the Law and the SPF-Law."

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg began on 12 December 2013 and shall end on 31 December 2014.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2015.

#### *Fifth resolution*

The Meeting confirms the establishment of the registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, with immediate effect.

#### *Sixth resolution*

The Meeting confirms for an unlimited duration the appointment of the following two (2) managers:

- Roger de Barbosa Ingold, business man, born in Sao Paolo, Brazil on 8 June 1958, with address at Rua Camargo Cabral 30, AP 181- CH ITAIM, 01453-090 SAO PAULO SP, Brazil;

- Ligia Castrucci Ingold, business woman, born in Sao Paolo, Brazil on 22 March 1962, with address at Rua Camargo Cabral 30, AP 181- CH ITAIM, 01453-090 SAO PAULO SP, Brazil.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed at 8.25 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was executed in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée («L'Assemblée») de l'associé unique de la Société établie à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de «CMG Brazil Ltd.», et ayant son siège social au Marcy Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Purcell Estate, P.O Box 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques incorporée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, le



16 décembre 2009, laquelle société a modifié sa dénomination sociale de Ingold Brazil Limited à CMG Brazil Ltd. le 31 décembre 2009.

L'Assemblée débute à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Karola Böhm, employée privée, avec adresse professionnelle à 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il apparaît que l'associé unique de la Société, représentant le capital total est dûment représenté à cette Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour, ci-après reproduit, sans préavis, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1 - Reconnaissance et confirmation des résolutions adoptées par une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu le 11 décembre 2013;

2 - Transfert du siège social de la Société à Luxembourg, et changement de nationalité de la Société, à l'heure actuelle de nationalité des îles Vierges Britanniques, à une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution préalable de la société et sans discontinuation de son existence juridique;

3 - Approbation du bilan d'ouverture et du rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des îles Vierges Britanniques, restent, sans limitation, dans leur intégralité de la propriété de la société luxembourgeoise qui continuera à détenir tous les actifs et continuera d'assumer toutes les obligations et engagements de la Société auparavant de nationalité des îles Vierges Britanniques;

4 - Refonte totale des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «CMG Brazil Ltd.» et sous la forme d'une «société à responsabilité limitée», («S.à r.l.»), tel que prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et considérée comme une société de gestion de patrimoine familial «société de gestion de patrimoine familial» («SPF») au sens des dispositions de la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007, concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»);

5 - Confirmation de la création du siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

6 - Confirmation de la nomination des administrateurs de la Société pour une durée illimitée; et

7 - Divers.

Après l'approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'Assemblée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée prend acte des résolutions adoptées unanimement par une réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 11 décembre 2013, lesquelles résolutions sont signées par tous les administrateurs de la Société, et par ces résolutions, les administrateurs, entre autres, ont décidé de transférer le siège social de la Société de Marcy Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques, à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg, et auxquelles résolutions il a été décidé et reconnu, conformément aux Lois civiles et à la loi des sociétés et des îles Vierges Britanniques, ainsi que la loi sur les sociétés et le droit civil du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert de siège social ait lieu et soit mis en place sans dissolution et sans aucune sorte de liquidation de la Société.

L'Assemblée, par conséquent, confirme officiellement ces anciennes résolutions, résolvant ainsi de statuer sur les autres points à l'ordre du jour de cette réunion, conformément à ces résolutions antérieures.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la Société, à l'heure actuelle de nationalité des îles Vierges britanniques, à une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution préalable de l'entreprise et sans discontinuation de son existence juridique.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée approuve le bilan d'ouverture et un rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, en spécifiant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que tous les éléments des états financiers de la Société des îles Vierges Britanniques au 11 décembre 2013 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des îles Vierges Britanniques, sans limitation, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue de détenir tous les actifs et continue à assumer toutes les responsabilités et les engagements de la Société auparavant de nationalité des îles Vierges britanniques.

La valeur de l'actif net total est indiquée dans un rapport établi par les administrateurs de la Société, en date du 11 décembre 2013.

La conclusion du rapport se lit comme suit:

«Aucun élément porté à notre attention ne nous permet de croire que lors de la migration, la valeur totale de l'actif net de la Société, pour un montant de US\$20.439.844,52, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales en circulation représentant le capital de la Société maintenue.»

Ces états financiers et le rapport d'évaluation, après signature ne varientur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée («société à responsabilité limitée»), («S.à r.l.»), tel que prévu par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous le nom de «CMG Brazil Ltd.» et d'adopter de nouveaux Statuts de la Société, laquelle société est considérée comme une société de gestion de patrimoine familial («SPF») au sens des dispositions de la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «loi SPF»). Après refonte totale, afin de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, les Statuts de la Société, auront désormais la teneur suivante:

### «I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CMG Brazil» S.à r.l., SPF (ci-après la Société), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) (ci-après la Loi SPF) qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

#### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (US\$19.993,00), représenté par cinq mille parts sociales (5.000) sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi SPF:



- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.»

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société au Luxembourg a commencé le 12 Décembre 2013 et se termine le 31 Décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires de droit luxembourgeois aura lieu en 2015.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée confirme l'établissement du siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

### *Sixième résolution*

L'Assemblée confirme pour une durée illimitée la nomination des deux (2) gérants suivants:

- Roger de Barbosa Ingold, homme d'affaires, né à Sao Paulo, Brésil, le 8 juin 1958, résidant à Rua Camargo Cabral, 30 AP 181 - CH ITAIM, 01453-090, Sao Paulo, Brésil;

- Ligia Castrucci Ingold, femme d'affaires, née à Sao Paulo, Brésil le 22 mars 1962, résidant à Rua Camargo Cabral, 30 AP 181 - CH ITAIM, 01453-090, Sao Paulo, Brésil

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20.25 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous Notaire, le présent acte original.

Signé: F. Stolz, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. REM/2013/2212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014140061/545.

(140159034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

## **Pinatubo Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.453.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial dénommée "PINATUBO Spf S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 445 du 28 septembre 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n° 2845 du 28 décembre 2010.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.453.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, prénommée.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs ou des commissaires aux comptes de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme «C.G. Consulting», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 188 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2014. LAC/2014/41623. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143008/73.

(140162001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

### OCM Citrus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.001.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 187459,

represented by Maître Philip Basler-Greti., lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 August 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 136233,

represented by Maître Philip Basler-Greti, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

#### “Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “OCM Citruz Holdco S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.



All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall

not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in



writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in (including the share premium)
OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. . . . . .	GBP 6,250.-	625,000	GBP 6,250.-
OCM Luxembourg VOF S.à r.l. . . . . .	GBP 6,250.-	625,000	GBP 6,250.-
Total: . . . . .	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June of 2015.

#### Shareholders resolutions

##### First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Manish DESAI, born on February 14, 1979 in Ndoly, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28<sup>th</sup> Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

1) OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187459,

représentée par Maître Philip Basler-Greti, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

2) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233,

représentée par Maître Philip Basler-Greti , avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le août 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «OCM Citruz Holdco S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la 21 gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des

Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.



## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré (y compris la prime d'émission)
OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. ....	GBP 6.250,-	625.000	GBP 6.250,-
OCM Luxembourg VOF S.à r.l. ....	GBP 6.250,-	625.000	GBP 6.250,-
Total: .....	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de juin de 2015.

### *Assemblée générale extraordinaire*

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Mrs Figen EREN, administrateur de société, né le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Szymon DEC, administrateur de société, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mr Manish DESAI, administrateur de société, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, résidant professionnellement au 333 S. Grand Avenue, 28<sup>ème</sup> étage, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2014. REM/2014/1873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141023/589.

(140159911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Marguerite Road Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.007.

Il est porté à la connaissance des tiers que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Michael Dedieu, gérant de la société, est «1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014144963/14.

(140164679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.519.425,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2014, que:

- Mme Elena Toshkova, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 Août 2014;

- Mme Alix van Ormelingen, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2014;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 1<sup>er</sup> Septembre 2014:

- Mark PHILLIPS, Gérant

- Francesco PIANTONI, Gérant

- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 18 Septembre 2014.

Référence de publication: 2014145403/20.

(140165435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---

**SI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014145766/11.

(140165489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

---